



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
DÉPARTEMENT DU VAR

Secrétariat Général

Extrait du registre des décisions du Maire
En date du 10 avril 2026

**DÉCISION du Maire n° 2026_04_010
relative au contrat d'abonnement COMMUNICITY
entre la SAS JVS MAIRISTEM et la Commune de Garéoult**

le Maire de la Commune de Garéoult (VAR),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles, L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2026/18 en date du 08 avril 2026 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat d'abonnement CommuniCity signé le 9 avril 2026 entre la Commune de Garéoult et la SAS JVS MAIRISTEM pour l'utilisation en ligne de l'application CommuniCity,

CONSIDÉRANT que le présent contrat est relatif au service « PanneauPocket » qui est une plateforme web accessible via une adresse, servant à saisir des messages d'information publique et des alertes publiques.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : **D'approuver et signer** le contrat d'abonnement pour l'application CommuniCity avec la SAS JVS MAIRISTEM pour une durée d'un an reconductible de façon tacite tous les ans sans excéder une durée totale de cinq ans.

ARTICLE 2 : **De rendre compte** au prochain Conseil Municipal de la présente décision.

ARTICLE 3 : **Que le coût annuel H.T.** est de 1 258 euros.

ARTICLE 4 : **De charger** Madame La Directrice Générale des Services de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

ARTICLE 5 : De dire que la présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément à aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire,



Jérôme TESSON.